

Département des Ressources Humaines
Service Développement RH

SDDevRH/JYB/RM/LF N°2026 - 113

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret n° 84.1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1750 du 30 décembre 2022 modifiant les règles statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 1^{er} février 2002 modifié fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements scientifiques et technologiques ;

Vu l'arrêté du 17 août 2005 modifié relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision du Président-directeur général de l'Inserm du 10 février 2026 autorisant l'ouverture des examens de sélection professionnelle au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

Article unique - Le jury de l'examen de sélection professionnelle pour l'accès au grade des Techniciens de la Recherche de Classe Exceptionnelle BAP A-B-C-D-E-F-G-J est composé comme suit :

Présidente : Mme Murielle GUILLEMIN
IR - Inserm

Experts : M. Erwan BOEDEC
IR - Inserm

M. Eric GONIN
AI - Inserm

M. Baptiste LECOMTE
IECN - Inserm

Mme Estelle MENDES
IECN - Inserm

**Membre des instances
d'évaluation** : Mme Catherine BEAU
AI - Inserm

Fait à Paris, le 27/03/2026

Pour le Président-directeur général,

#Signature1#